

Quelques conseils de Mlle Nightingale concernant les gardes-malades

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses
: soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **20 (1912)**

Heft 3

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-555773>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Et les salaires? direz-vous. Nous ne pouvons entrer dans les détails, mais les salaires annuels dépassent la somme de 13 millions de francs, répartis à 7500 ouvriers sur 300 jours ouvrables, soit en moyenne un salaire journalier de 5 fr. 75.

C'est ainsi que des capitalistes soucieux de la vie morale et physique de leurs ouvriers ont résolu la question sociale d'une façon qui nous paraît admirable.

D^r M^l.

Quelques conseils de M^{lle} Nightingale concernant les gardes-malades

Dans la construction d'un hôpital, il faut se préoccuper avant tout de son hygiène; autrement, comme le disait un grand médecin français au XVIII^e siècle, les hôpitaux sont le malheur de la civilisation.

* * *

Un système de ventilation indique une faute de construction et ne remplacera jamais le bénéfice de fenêtres ouvertes dans des salles bien construites, qui, si elles ne jouissent pas d'un air pur, prouveront tout simplement que le personnel n'est pas à la hauteur de sa tâche.

* * *

Tout hôpital mal construit, mal placé, est une grosse perte d'argent; les maladies s'y prolongeront, l'encombrement en résultera, le personnel souffrira, sera instable, et le service, mal assuré, sera cause de grands gaspillages.

* * *

On a souvent le tort de croire qu'en construisant un hôpital, le but à atteindre est uniquement de réunir les malades et les médecins, comme si ces derniers étaient munis d'une force occulte de guérison, quel que soit le milieu et les conditions où se trouvent les hospitalisés.

* * *

Le défaut d'espace, d'air pur, de lumière et l'agglomération constituent l'infection et la contagion, mots qui bien souvent servent à couvrir d'impunité les fautes de construction et d'arrangements sanitaires qui, chez les Méridionaux surtout, servent d'excuse pour ne pas chercher à remédier à ces causes de maladies.

* * *

Les maladies sont des résultantes et non des personnalités, et le vrai art de soigner, c'est d'ignorer la contagion, sauf pour la prévenir.

* * *

Le modèle idéal d'un hôpital est celui aux pavillons séparés avec un seul étage, placés à une distance les uns des autres qui égale le double de leur hauteur. L'hôpital tout entier devrait être bâti sur sous-sol en arches et les pavillons reliés par un corridor-promenoir, où les salles ne s'ouvriraient pas directement pour éviter le transport de l'air d'une salle dans une autre.

* * *

Tout malade bruyant, ou nécessitant l'éloignement pour d'autres raisons, doit pouvoir être transporté dans une chambre à part et muni d'un service spécial. Placer cette sorte de malade dans une pièce

communiquant avec la salle commune, c'est le plus souvent le moyen de le négliger ou de monopoliser à son profit le personnel au détriment du soin des autres. Ces petites chambres, qui existent souvent dans les hôpitaux français, sont un souci perpétuel quand elles sont ainsi employées.

* * *

Le travail d'une salle de malades est si essentiellement féminin, que s'il est livré à des hommes, il exigera un personnel plus nombreux sans que le service soit aussi bien fait.

* * *

Il ne faut avoir dans un hôpital que les meubles strictement indispensables et ceux-ci ne doivent jamais présenter des

rainures, des sculptures ou des corniches qui ne sont que des réceptacles pour les poussières, compliquant énormément les soins de propreté, qui ne sont jamais suffisants.

* * *

Il y a beaucoup de souffrances qui sont surajoutées à celles qui sont dues au fait de la maladie, et ce n'est que lorsque le sujet se trouve mis dans des conditions d'air, de confort, de propreté et de repos moral, par le soin du personnel soignant, que les médecins peuvent arriver à reconnaître quels sont les malaises réels et inévitables d'un état pathologique donné.

(La fin au prochain numéro.)

Circulaire de la Direction centrale de la Croix-Rouge suisse aux Comités des 50 sections

Nous avons l'avantage de porter ce qui suit à votre connaissance, et de vous prier de traiter cet objet lors de la plus prochaine réunion de votre Comité.

Le Conseil fédéral a décidé que le produit de la vente de la carte officielle du 1^{er} août reviendrait cette année à la Société centrale de la Croix-Rouge suisse.

Le « Comité de la fête nationale » à Zurich, chargé de choisir le sujet de la carte du 1^{er} août, et d'en faire la distribution, a pensé qu'il serait utile — dans le but d'obtenir un résultat financier brillant — de demander le concours des sections de la Croix-Rouge, des samaritains, de la Société militaire sanitaire et de la Société d'utilité publique des femmes suisses. Ces sociétés auraient à s'occuper de la propagande à faire, ainsi que de la vente en détail des cartes postales officielles.

Il a été prévu que deux cartes différentes seraient mises en circulation cette année; les sujets choisis sont particulièrement attrayants et plairont certainement au public. Le prix de vente reste le même que les années précédentes, soit 20 ct. la carte affranchie. Le Comité de la fête nationale fait une remise de 4 ct. par carte aux sections qui feront une commande ferme de 300 exemplaires au moins. C'est dire qu'au lieu de payer 20 fr. les 100 cartes, les sections n'auront à verser que 16 fr. Le bénéfice qu'en pourront retirer les sections sera dès lors d'autant de fois 4 fr. qu'elles auront commandé de centaines de cartes qui doivent être revendues au prix fixe de 20 ct.

Nous savons fort bien qu'une pareille remise n'aurait pas été nécessaire pour encourager les sections à s'occuper activement de cette vente et qu'elles seraient cer-